

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00915

Numéro SIREN : 441 703 352

Nom ou dénomination : A J P L

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2022 sous le numéro de dépôt 1387

1387

A.J.P.L.
Société par actions simplifiée au capital de 112.343,20 euros
Siège social : JUZIERS (78820)
233 avenue de Paris
441 703 352 F.C.S. VERSAILLES

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT -

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 379.336 € au compte « Repor à nouveau » dont le solde débiteur passe ainsi de - 1.352.792 € à - 973.456 €.

Compte tenu de l'affectation du résultat de l'exercice qui vous est proposée, le montant des capitaux propres de la société s'élève ainsi à - 428.778 €.

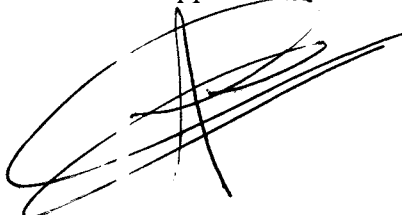
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

- ADOPTION -

Cette résolution a été adoptée dans son intégralité par l'assemblée générale du 28 DECEMBRE 2021.

LE PRÉSIDENT

Monsieur Philippe AGOSTINI



COPIE CERTIFIEE
CONFORME A L'ORIGINAL

BILAN-ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2021

cerfa

N° 15949 * 03

Formulaire obligatoire (article 33 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		AJPL SAS		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise :		283 AVENUE DE PARIS 78820 JUZIERS				
SIRET		4 4 1 7 0 3 3 5 2 0 0 0 2 7				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
		Exercice N clos le 31 01 2021				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) A				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	A	AC		
		Frais de développement *	C	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	A	AG	49 401	1 905
		Fonds commercial (1)	AI	AI	87 000	87 000
		Autres immobilisations incorporelles	A	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AI	AM		
		Terrains	A	AO	24 062	5 603
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AI	AQ	2 285 560	301 781
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AI	AS	787 110	186 358
		Autres immobilisations corporelles	AI	AU	737 109	346 235
		Immobilisations en cours	AI	AW		
		Avances et acomptes	AI	AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	37 600	37 600
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BE	BC	
Autres titres immobilisés	BE		BE	55 244	55 244	
Prêts	BF		BG	200	200	
Autres immobilisations financières *	BH		BI	128 576	128 576	
TOTAL (II)		BJ	BK	3 883 242	1 150 503	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	886 144	886 144
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	6 494	17 741
		Autres créances (3)	BZ	CA	172 088	172 088
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	1 378 214	1 378 214
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	37 264	37 264
TOTAL (III)		CJ	CK	6 494	2 491 450	
Frais d'émission d'emprunt à étaler		(IV) CW		3 125	3 125	
Primes de remboursement des obligations		(V) CM				
Écarts de conversion actif*		(VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	3 889 736	3 645 078	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP		
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'1 an :		CR		
Immobilisations :		Stoc s		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT- D

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AJPL SAS				Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	112 343)		DA 112 343	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	)	DC	
	Réserve légale (3)			DD 3 744	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour	fluctuation des cours	BI	)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales	artistes vivants *	EJ	)	DG 428 590
	Report à nouveau			DH (1 352 792)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI 379 336	
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées*			DK	
			TOTAL (I)	DL (428 778)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU 1 472 539	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	)	DV 972 805	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX 1 280 968	
	Dettes fiscales et sociales			DY 308 156	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ 8 778	
Autres dettes			EA 30 610		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
		TOTAL (IV)	EC 4 073 856		
Ecart de conversion passif*		(V)	ED		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 3 645 078		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
		Écart de réévaluation libre		ID	
		Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*			EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG 2 814 308	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CC			EH 30 000		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-S

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AJPL SAS				Exercice N				Néant ☐ *	
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		17 345 176	FB		FC	17 345 176	
	Production vendue	} biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	272 725	FH		FI	272 725	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		17 617 901	FK		FL	17 617 901	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	22 965		
	Autres produits (1) (11)					FQ	10 619		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	17 651 485	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	13 109 226		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(39 467)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	20 765		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 106 158		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	251 642		
	Salaires et traitements*					FY	1 199 845		
	Charges sociales (10)					FZ	349 847		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	} - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	241 961		
							GB		
							GC		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GD			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GE	3 085		
Autres charges (12)					GF	17 243 062			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	408 423		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GH			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GI				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GJ				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GK				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GL				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GM				
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GN				
	Différences positives de change				GO				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GP				
Total des produits financiers (V)						GQ			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GR	49 807			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GS				
	Différences négatives de change				GT				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GU	49 807			
Total des charges financières (VI)						GV	(49 807)		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	358 617		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									

5 IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise AJPL SAS				Néant ☐ *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations				
					Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	138 306	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains		KG	29 665	KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL			
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM	2 587 340	KN	KO			
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP		KQ	KR			
		[Dont Composants M3]	KS	961 992	KT	KU			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KV	997 967	KW	KX			
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport*	KY	17 554	KZ	LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	41 776	LC	LD			
		Emballages récupérables et divers*	LE		LF	LG			
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ				
	Avances et acomptes	LK		LL	LM				
	TOTAL III	LN	4 636 294	LO	LP	40 034			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T			
Autres participations		8U	35 200	8V	8W				
Autres titres immobilisés		1P	55 244	1R	1S				
Prêts et autres immobilisations financières		1T	127 625	1U	1V				
TOTAL IV		LQ	218 069	LR	LS	4 151			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	4 992 669	ØH	ØJ	44 185		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste		à des tiers ou mises en service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	LW	138 306		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	29 665		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB			
		Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	2 587 340		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		IS		MG	MH			
			IT		MJ	MK	973 469		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU		MM	MN	1 021 311		
		Matériel de transport	IV		MP	MQ	17 554		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS	MT	44 479		
	Emballages récupérables et divers*	IX		MV	MW				
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA				
	Avances et acomptes	NC		ND	NE				
	TOTAL III	IY		NG	NH	4 673 818			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW		
Autres participations		IO		ØX	ØY	37 600			
Autres titres immobilisés		II		2B	2C	55 244			
Prêts et autres immobilisations financières		I2	600	2E	2F	128 776			
TOTAL IV		I3	600	NJ	NK	221 620			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	600	ØK	ØL	5 033 744	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT- D

CABINET C.F.G

SAS AJPL

Comptes annuels au 30/06/2021

ANNEXE AUX COMPTES

NOM : SAS AJPL

ADRESSE : 233 Avenue de Paris - 78820 JUZIERS

N° SIRET : 441 703 352 00027

CODE APE : 521D

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2021, dont le total est de 3.615.078 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 379.336 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis le 20 Septembre 2021 par le Président de la Société.

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE :

CABINET C.F.G

SAS AJPL

Comptes annuels au 30/06/2021

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices,

Et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Notamment, il peut être précisé que :

Évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés en appliquant les dispositions des règlements n°2002-10 et 2004-06 du comité de réglementation comptable relatifs aux actifs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Pour les immobilisations incorporelles et corporelles, la durée et le mode appliqués sont les suivants :

	économique		Fiscal	
	Mode	Durée	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an	Idem	
AAI s/constructions sur sols d'autrui	Linéaire	10 à 20 ans	Idem	
Matériel industriel	Linéaire	5 à 7 ans	Idem	
Agencements aménagements	Linéaire	5 à 10 ans	Idem	
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans	Idem	
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans	idem	

Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au dernier coût d'achat connu, comprenant une partie des ICM.

CABINET C.F.G

SAS AJPL

Comptes annuels au 30/06/2021

FONDS COMMERCIAL ET DROIT AU BAIL

Le fond commercial du supermarché n'est pas valorisé à l'actif, s'agissant d'une création. Le fonds commercial de pressing et celui de la presse de la galerie marchande ont été repris sur l'exercice 30/06/2009 pour une valeur totale de 97.000 €. Il est passé à 87.000€ au 30/06/2019 suite à la sortie du Pressing pour 10.000€.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	<u>Nombre</u>	<u>Valeur Nom.</u>
• Actions / Parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	234.025	0,16 €
• Augmentation de Capital	468.120	0.16 €
• Actions / Parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	702.145	0,16 €

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	<u>Résultat avant</u>	<u>Impôt</u>
• Résultat courant	358.617 €	
• Résultat exceptionnel (et participation)	20.720 €	
• Résultat comptable	379.336 €	néant

EFFEC TIF MOYEN

	<u>Personnel</u>	<u>Personnel mis à disposition de l'entreprise</u>
• Cadres	3	
• Agents de maîtrise, techniciens	3	
• Employés	43	
• Ouvriers		
TOTAL	49	

CABINET C.F.G

SAS AJPL
Comptes annuels au 30/06/2021

PRODUITS A RECEVOIR

*Montant des produits à recevoir inclus dans
les postes suivants du bilan*

- Créances rattachées à des participations
- Autres immobilisations financières
- Créances clients et comptes rattachés .. 5.989 €
- Autres créances

TOTAL	5.989 €
-------------	---------

CHARGES A PAYER

- Emprunts obligataires convertibles
- Autres emprunts obligataires
- Emprunts et dettes auprès des établissements
de crédit
- Emprunts et dettes financières divers
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés 53.742 €
- Dettes fiscales et sociales 251.662 €
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
- Autres dettes

TOTAL	305.404 €
-------------	-----------

CABINET C.F.G

SAS AJPL
Comptes annuels au 30/06/2021

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

*Montant des charges et produits constatés d'avance
inclus dans les postes suivants du bilan*

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
• Charges d'exploitation	37.264 €	
• Charges ou produits financiers		
• Charges ou produits exceptionnels		
Total	37.264 €	

ENGAGEMENTS

Emprunts bancaires :

Emprunts Socorec :

Prêt 1 : 500.000 €, de Oct-2018 à Nov 2026
Le capital restant dû au 30/06/2021 est de 500.000 €
Nantissement du fonds de commerce

Emprunts Crédit Coop :

Prêt 2 : 390.000 €, de Déc 2018 à Sept 2029
Le capital restant dû au 30/06/2021 est de 354.554 €
Nantissement du fonds de commerce

Prêt 3 : 150.000 €, de Juin 2019 à Juillet 2026
Le capital restant dû au 30/06/2021 est de 121.159 €
Nantissement du fonds de commerce

CABINET C.F.G

SAS AJPL

Comptes annuels au 30/06/2021

Emprunts Crédit Mutuel :

Prêt 4 : 150.000 €, de Fev 2019 à Fev 2026

Le capital restant dû au 30/06/2021 est de 109 392 €

Nantissement du fonds de commerce

Prêt 5 : 390.000 €, de Mars 2019 à Sept 2028

Le capital restant dû au 30/06/2021 est de 357 035 €

Nantissement du fonds de commerce

CABINET C.F.G

SAS AJPL

Comptes annuels au 30/06/2021

AUTRES INFORMATIONS

Indemnité de fin de carrière :

La provision pour engagement de retraite n'est pas comptabilisée. Les principales hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

Départ volontaire lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein.

Pourcentages de turn over :

	Cadres	Agents de maîtrise	Non Cadres
< 20 ans	2 %	2 %	6 %
20-30 ans	1 %	1 %	6 %
30-40 ans	1 %	1 %	4 %
40-50 ans	1 %	1 %	4 %
50-60 ans			1 %
> 60 ans			

Taux d'actualisation annuel (rendement net) des sommes investies : 2,5%

Augmentation annuelle des salaires : 0,5%

Le calcul est effectué en fonction des salaires annuels bruts des salariés présents au 31 décembre.

La Convention Collective applicable dans l'entreprise est le Commerce de Détail et de Gros à Prédominance Alimentaire.

Le montant de l'engagement ainsi calculé est de 33.964 € au 30/06/2021.

Rémunérations allouées aux dirigeants

Conformément à l'article L 123-198 du code de commerce, l'information ne peut être fournie puisque qu'elle aboutirait à donner le montant de la rémunération du président de la société.

CABINET C.F.G

SAS AJPL

Comptes annuels au 30/06/2021

Engagements de crédit-baux / locations financières significatifs

Contrat Crédit agricole leasing fin 11/2020

Redevances restants à payer : 0 €

Contrat LOCAM fin 12/2022

Redevances restants à payer : 24.966 €

Contrat LOCAM fin 11/2024

Redevances restants à payer : 15.451 €

Contrat LOCAM fin 12/2024

Redevances restants à payer : 26.343 €

LITIGE

Litige en cours entre la société AJPL et l'URSSAF.

L'URSSAF réclame des cotisations sur le fondement d'un présumé constat de travail dissimulé d'un sous-traitant. L'URSSAF demande la solidarité financière du donneur d'ordre sur la période 01/01/2015 – 31/07/2018.

L'URSSAF réclame le paiement des cotisations pour un montant de 65.646€.

La société AJPL n'envisage aucune provision comptable, le risque étant non avéré.



AJ L

Société par Actions Simplifiée au capital de 112 343 Euros

233, Avenue de Paris

78820 JUZIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Juin 2021

AJPL

Rapport sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Associés,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels :

- de la Société par Actions Simplifiée AJPL

relatifs à l'exercice clos le **30 Juin 2021**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID 19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues dans leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

AJPL

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D 441-6 du Code de Commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

AJPL

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

AJPL

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 3 Décembre 2021

Le Commissaire aux Comptes

CABINET MESSIN

Jacques ROY



1 BILAN-ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2021



N° 15949 * 03

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		AJPL SAS		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		233 AVENUE DE PARIS 78820 JUZIER :					
SIRET		4 4 1 7 0 3 3 5 2 0 0 0 2 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent*		1 2	
				Exercice N clos le		3 0 0 6 2 0 2 1	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé	TOTAL (I)	AA				
	Frais d'établissement *		AB		AC		
	Frais de développement *		CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires		AF	51 306	AG	49 401	1 905
	Fonds commercial (1)		AH	87 000	AI		87 000
	Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM		
	Terrains		AN	29 665	AO	24 062	5 603
	Constructions		AP	2 587 340	AQ	2 285 560	301 781
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	973 469	AS	787 110	186 358
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles		AT	083 344	AU	737 109	346 235
	Immobilisations en cours		AV		AW		
	Avances et acomptes		AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT		
	Autres participations		CU	37 600	CV		37 600
	Créances rattachées à des participations		BB		BC		
	Autres titres immobilisés		BD	55 244	BE		55 244
	Prêts		BF	200	BG		200
	Autres immobilisations financières *		BH	128 576	BI		128 576
	TOTAL (II)		BJ	5 033 744	BK	3 883 242	1 150 503
STOCKS	Matières premières, approvisionnements		BL		BM		
	En cours de production de biens		BN		BO		
	En cours de production de services		BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis		BR		BS		
	Marchandises		BT	386 144	BU		886 144
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*		BX	24 235	BY	6 494	17 741
	Autres créances (3)		BZ	72 088	CA		172 088
	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE		
	Disponibilités		CF	1 78 214	CG		1 378 214
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	37 264	CI		37 264
	TOTAL (III)		CJ	2 497 944	CK	6 494	2 491 450
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)	CW	3 125			3 125
	Primes de remboursement des obligations	(V)	CM				
	Écarts de conversion actif*	(VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	7 514 814	IA	3 889 736	3 645 078
Renvois: (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'1 an :		CR
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AJPL SAS		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	112 343)	DA 112 343
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK)	DC
	Réserve légale (3)		DD 3 744
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctua on des cours	B1)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artiste vivants *	EJ)	DG 428 590
	Report à nouveau		DH (1 352 792)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 379 336
	Subventions d'investissement		DJ
	Provisions réglementées*		DK
		TOTAL (I)	DL (428 778)
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées			DN
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP
	Provisions pour charges		DQ
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS
	Autres emprunts obligatoires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 1 472 539
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI)	DV 972 805
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 1 280 968
	Dettes fiscales et sociales		DY 308 156
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ 8 778
	Autres dettes		EA 30 610
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB
	TOTAL (IV)	EC 4 073 856	
	Ecarts de conversion passif*	(V)	ED
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 3 645 078	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		IB
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC
		Écart de réévaluation libre	ID
		Réserve de réévaluation (1976)	IE
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*		EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG 2 814 308
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH 30 000

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AJPL SAS				Néant ☐ *						
				Exercice N						
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			FA	7 345 176	FB		FC	17 345 176	
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF			
			FG	272 725	FH		FI	272 725		
	Chiffres d'affaires nets*			FJ	7 617 901	FK		FL	17 617 901	
	Production stockée*							FM		
	Production immobilisée*							FN		
	Subventions d'exploitation							FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)							FP	22 965	
	Autres produits (1) (11)							FQ	10 619	
							FR	17 651 485		
			Total des produits d'exploitation (2) (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS	13 109 226	
	Variation de stock (marchandises)*							FT	(39 467)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU	20 765	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FW	2 106 158	
	Impôts, taxes et versements assimilés*							FX	251 642	
	Salaires et traitements*							FY	1 199 845	
	Charges sociales (10)							FZ	349 847	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	241 961	
								GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)							GE	3 085	
								GF	17 243 062	
			Total des charges d'exploitation (4) (II)							
							GG	408 423		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
							GP			
			Total des produits financiers (V)							
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	49 807		
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
							GU	49 807		
			Total des charges financières (VI)							
							GV	(49 807)		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)										
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	358 617		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AJPL SAS		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	26 476
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	859
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	27 335
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	6 616
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 616
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	20 720
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	17 678 820
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	17 299 484
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	379 336
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au 8) ci-dessous)	HY	125 603
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier* - Crédit-bail immobilier	IG	26 476
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au 8) ci-dessous	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	2 463
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)	IJ	
	(6 ter) Dont { - amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI) - amortissements exceptionnel de 25 % des constructions nouvelles (art. 9 quinquies D du CGI)	IK	
	(9) Dont transfert de charges	HX	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	RC	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	RD	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A1	19 940
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9	A2	
	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A3	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant et le joindre en annexe) :	A4	1 695
CHARGES EXO ANTERIEURS		Exercice N	
CREANCES IRRECOUVRABLES		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PRODUITS EXO ANTERIEURS		2 463	
REVERSEMENTS EXCEPTIONNELS		4 153	
			26 476
			859
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
ANNULE LOC U NON PASSES EN CAISSE		Charges antérieures	Produits antérieurs
EFFETS ENVOYES NON ENCAISSES		2 463	
			26 476

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CABINET C.F.G

SAS AJPL

Comptes annuels au 30/06/2021

ANNEXE AU X COMPTES

NOM : SAS AJPL

ADRESSE : 233 Avenue de Paris - 78320 JUZIERS

N° SIRET : 441 703 352 00027

CODE APE : 521D

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2021, dont le total est de 3.615.078 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 379.336 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis le 20 Septembre 2021 par le Président de la Société.

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE :

CABINET C.F.G

SAS AJPL

Comptes annuels au 30/06/2021

REGLES ET METHODES DES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices,

Et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Notamment, il peut être précisé que :

Évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés en appliquant les dispositions des règlements n°2002-10 et 2004-06 du comité de réglementation comptable relatifs aux actifs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Pour les immobilisations incorporelles et corporelles, la durée et le mode appliqués sont les suivants :

	économique		Fiscal	
	Mode	Durée	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an	Idem	
AAI s/constructions sur sols d'autrui	Linéaire	10 à 20 ans	Idem	
Matériel industriel	Linéaire	5 à 7 ans	Idem	
Agencements aménagements	Linéaire	5 à 10 ans	Idem	
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans	Idem	
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans	idem	

Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au dernier coût d'achat connu, comprenant une partie des ICM.

CABINET C.F.G

SAS AJPL

Comptes annuels au 30/06/2021

FONDS COMMERCIAL ET DROIT AU BAIL

Le fond commercial du supermarché n'est pas valorisé à l'actif, s'agissant d'une création. Le fonds commercial de pressing et celui de la presse de la galerie marchande ont été repris sur l'exercice 30/06/2009 pour une valeur totale de 97.000 €.

Il est passé à 87.000€ au 30/06/2019 suite à la sortie du Pressing pour 10.000€.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	<u>Nombre</u>	<u>Valeur Nom.</u>
• Actions / Parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	234.025	0,16 €
• Augmentation de Capital.....	468.120	0.16 €
• Actions / Parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	702.145	0,16 €

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	<u>Résultat avant</u>	<u>Impôt</u>
• Résultat courant	358.617 €	
• Résultat exceptionnel (et participation)	20.720 €	
• Résultat comptable	379.336 €	néant

EFFECTIF MOYEN

	<u>Personnel</u>	<u>Personnel mis à disposition de l'entreprise</u>
• Cadres	3	
• Agents de maîtrise, techniciens	3	
• Employés	43	
• Ouvriers		
TOTAL	9	

CABINET C.F.G

SAS AJPL

Comptes annuels au 30/06/2021

PRODUITS A RECEVOIR

*Montant des produits à recevoir inclus dans
les postes suivants du bilan*

- Créances rattachées à des participations
 - Autres immobilisations financières
 - Créances clients et comptes rattachés 5.989 €
 - Autres créances
- TOTAL 5.989 €

CHARGES A PAYER

- Emprunts obligataires convertibles
 - Autres emprunts obligataires
 - Emprunts et dettes auprès des établissements
de crédit
 - Emprunts et dettes financières divers
 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés 53.742 €
 - Dettes fiscales et sociales 251.662 €
 - Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
 - Autres dettes
- TOTAL 305.404 €

CABINET C.F.G

SAS AJPL

Comptes annuels au 30/06/2021

CHARGES ET PRODUITS	CONSTATES D'AVANCE
----------------------------	---------------------------

*Montant des charges et produits constatés d'avance
inclus dans les postes suivants du bilan*

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
• Charges d'exploitation	37.264 €	
• Charges ou produits financiers		
• Charges ou produits exceptionnels		
Total	37.264 €	

ENGAGEMENTS

Emprunts bancaires :

Emprunts Socorec :

Prêt 1 : 500.000 €, de Oct-2018 à Nov 2026

Le capital restant dû au 30/06/2021 est de 500.000 €

Nantissement du fonds de commerce

Emprunts Crédit Coop :

Prêt 2 : 390.000 €, de Déc 2018 à Sept 2029

Le capital restant dû au 30/06/2021 est de 354.954 €

Nantissement du fonds de commerce

Prêt 3 : 150.000 €, de Juin 2019 à Juillet 2026

Le capital restant dû au 30/06/2021 est de 121.159 €

Nantissement du fonds de commerce

CABINET C.F.G

SAS AJPL

Comptes annuels au 30/06/2021

Emprunts Crédit Mutuel :

Prêt 4 : 150.000 €, de Fev 2019 à Fev 2026

Le capital restant dû au 30/06/2021 est de 109.392 €

Nantissement du fonds de commerce

Prêt 5 : 390.000 €, de Mars 2019 à Sept 2028

Le capital restant dû au 30/06/2021 est de 357.035 €

Nantissement du fonds de commerce

CABINET C.F.G

SAS AJPL

Comptes annuels au 30/06/2021

AUTRES INFORMATIONS

Indemnité de fin de carrière :

La provision pour engagement de retraite n'est pas comptabilisée. Les principales hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

Départ volontaire lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein.

Pourcentages de turn over :

	Cadres	Agents de maîtrise	Non Cadres
< 20 ans	2 %	2 %	6 %
20-30 ans	1 %	%	6 %
30-40 ans	1 %	%	4 %
40-50 ans	1 %	%	4 %
50-60 ans			1 %
> 60 ans			

Taux d'actualisation annuel (rendement net) des sommes investies : 2,5%

Augmentation annuelle des salaires : 0,5%

Le calcul est effectué en fonction des salaires annuels bruts des salariés présents au 31 décembre.

La Convention Collective applicable dans l'entreprise est le Commerce de Détail et de Gros à Prédominance Alimentaire.

Le montant de l'engagement ainsi calculé est de 33.914 € au 30/06/2021.

Rémunérations allouées aux dirigeants

Conformément à l'article L 123-198 du code de commerce, l'information ne peut être fournie puisque qu'elle aboutirait à donner le montant de la rémunération du président de la société.

CABINET C.F.G

SAS AJPL

Comptes annuels au 30/06/2021

Engagements de crédit-baux / locations financières significatifs

Contrat Crédit agricole leasing fin 11/2020

Redevances restants à payer : 0 €

Contrat LOCAM fin 12/2022

Redevances restants à payer : 24.966 €

Contrat LOCAM fin 11/2024

Redevances restants à payer : 15.451 €

Contrat LOCAM fin 12/2024

Redevances restants à payer : 26.343 €

LITIGE

Litige en cours entre la société AJPL et l'URSSAF.

L'URSSAF réclame des cotisations sur le fondement d'un présumé constat de travail dissimulé d'un sous-traitant. L'URSSAF demande la solidarité financière du donneur d'ordre sur la période 01/01/2015 – 31/07/2018.

L'URSSAF réclame le paiement des cotisations pour un montant de 65.646€.

La société AJPL n'envisage aucune provision comptable, le risque étant non avéré.

